

Province de Québec
La Municipalité de Sainte-Justine

À UNE SÉANCE ORDINAIRE de la Municipalité de Sainte-Justine tenue le 5^e jour du mois de février 2009 à 20 h 00 à la Mairie de Sainte-Justine à laquelle réunion sont présents:

M. Marcel Morissette,	maire
M. André Ferland,	conseiller
M. Émilien Cayouette,	conseiller
Mme Cécile Veilleux,	conseillère
Mme Linda Gosselin,	conseillère
M. Gilles Bizier,	conseiller
M. Bernard Poulin,	conseiller

Les membres du Conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Marcel Morissette, maire.

M. Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

ORDRE DU JOUR

1. Prière
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption procès-verbaux du 11 décembre 2008 et 8 janvier 2009
4. Comptes fournisseurs au 5 février 2009
5. Période de questions
6. INSPECTEUR MUNICIPAL :
 1. Transport local
 2. Service incendie
 3. Programme de prévention CSST
 4. Centre Civique (thermostats)
 5. Réglementation d'urbanisme
 6. Camion léger
 7. Plainte (Paul-Émile Vachon)
 8. Dérogation mineure (Sébastien Chabot)
7. QUESTIONS DIVERSES :
 1. Œuvre des loisirs
 2. Vente des immeubles pour le non-paiement des taxes
 3. Journée de la ruralité
 4. Agrifor-Énergie
 5. Rénovation cadastrale
 6. Public-sac
 7. Décret de la population
 8. Chaudière-Appalaches (statistique)
 9. Julie Labonté
8. CORRESPONDANCE :
 1. Fédération québécoise des municipalités (FQM)
 2. Marc-Roger Labrecque
 3. Hockey mineur des Etchemins
 4. Mme Dominique Vien
 5. Mutuelle des municipalités du Québec
 6. L'Essentiel des Etchemins
9. Levée de l'assemblée

RÉSOLUTION
(Adoption de l'ordre du jour)

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié
en ajoutant les articles suivants :

Inspecteur municipal :

Projets d'infrastructures
Demande d'autorisation – Nicolas Roy
Concierge Centre Civique
Accident

Questions diverses :

Immigration

Correspondance : Équipe junior de ski

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
(Adoption procès-verbaux)

Les procès-verbaux des séances du 11 décembre 2008 et du 8 janvier 2009 ont été envoyés au maire, aux conseillères et conseillers.

Il est proposé par Gilles Bizier
Et résolu à l'unanimité :

QUE les procès-verbaux des séances ci-haut
mentionnées soit adoptés.

ADOPTÉE

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 5 FÉVRIER 2009

N°chèque	Nom	Montant	Payé
C900061	GILDAS POULIOT	400,00	400,00
C900062	C.L.D. DES ETCEMINS	20,00	20,00
C900063	CLUB MOTONEIGE LANGEVIN INC.	250,00	250,00
C900064	L'ARCHE LE PRINTEMPS	50,00	50,00
C900065	OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE STE-JUS	2500,00	2500,00
C900066	CAISSE POPULAIRE DES JARDINS DE LANGEVIN	1377,45	1377,45
C900067	OEUVRE DES LOISIRS	6500,00	6500,00
C900068	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	101,85	101,85
C900069	HYDRO-QUEBEC	1105,81	1105,81
C900070	MUNICIPALITE DE SAINTE-JUSTINE	184,82	184,82
C900071	ASSEMBLEE J.ONESIME BROUSSEAU	50,00	50,00
C900072	MINISTRE DES FINANCES DU QUEBEC	259,00	259,00
C900073	MARIO LAPIERRE	160,00	160,00
C900074	DOMINIC BOUFFARD	115,00	115,00
C900075	ÉTIENNE FERLAND	83,40	83,40
C900076	ANDRÉ FERLAND	148,40	148,40
C900077	DANY TURCOTTE	115,00	115,00
C900078	ÉRIC TANGUAY	172,80	172,80
C900079	GRÉGOIRE FORTIER	40,00	40,00
C900080	GINO FILLION	160,00	160,00
C900081	GINO FORTIER	40,00	40,00
C900082	SÉBASTIEN POULIOT	83,80	83,80
C900083	ORIZON MOBILE	620,81	620,81
C900084	MAGASIN COOP STE-JUSTINE	462,10	462,10

C900085	PAULO ET RÉMY	248,29	248,29
C900086	TRACTION	116,83	116,83
C900087	SYLVAIN AUDET	115,00	115,00
C900088	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	87,68	87,68
C900089	BELL MOBILITÉ INC.	49,10	49,10
C900090	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	100,00	100,00
C900091	CAISSE POPULAIRE DESJARDINS DE LANGEVIN	493,75	493,75
	MARIO LAPIERRE	79,63	79,63
	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	187,50	187,50
C900092	SSQ, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	2346,16	
C900093	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	6397,54	
C900094	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	438,76	
C900094	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2486,28	
C900095	LES EDITIONS JURIDIQUES FD	72,45	
C900096	GROUPE CCL	529,41	
C900097	ORIZON MOBILE	142,22	
C900097	ORIZON MOBILE	142,22	
C900097	ORIZON MOBILE	79,01	
C900098	SOGETEL INC.	631,25	
C900098	SOGETEL INC.	51,43	
C900099	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	39,51	
C900099	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	223,49	
C900099	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	181,73	
C900099	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	95,94	
C900100	POMPIERS DE SAINTE-JUSTINE	370,00	
C900101	LES ENTREPRISES HERVE LECOURS INC	372,49	
C900102	HYDRO-QUEBEC	2759,60	
C900102	HYDRO-QUEBEC	2031,47	
C900103	RÉGIE INTER DES DÉCHETS DE CJLLR	6000,00	
C900104	GARAGE GILLES DUCHAINE	974,96	
C900104	GARAGE GILLES DUCHAINE	229,41	
C900104	GARAGE GILLES DUCHAINE	11,23	
C900105	GARAGE LESSARD ET POULIOT	6223,27	
C900106	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	95,00	
C900107	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	316,52	
C900107	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	1693,13	
C900107	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	10,51	
C900107	GOUDREAU ET GOUDREAU INC.	164,85	
C900108	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	207,02	
C900109	TANGUAY ENTREPRISE INC.	767,55	
C900110	FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITES	57,77	
C900111	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	257,22	
C900112	PASSION FM	40,00	
C900113	LES EDITIONS YVON BLAIS INC.	127,00	
C900114	ÉCLAIRAGE JEAN-GUY DROUIN ENR.	727,75	
C900115	SIFTO CANADA CORP.	4673,26	
C900116	ASYBCO INC.	270,90	
C900117	PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	242,80	
C900117	PLOMBERIE M.S. JACQUES INC.	218,98	
C900118	TRACTION	155,19	
C900119	M.R.G. DROUIN	2232,80	
C900119	M.R.G. DROUIN	808,42	
C900120	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	2398,76	
C900120	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	1256,78	
C900120	LE CENTRE DU CAMION (BEAUCE) INC.	300,68	
C900121	BIOLAB-DIVISION THETFORD	422,49	
C900121	BIOLAB-DIVISION THETFORD	249,45	
C900122	M.R.C. DES ETCHEMINS	8642,00	
C900122	M.R.C. DES ETCHEMINS	179,67	
C900123	EMCO DISTRIBUTION LTEE	340,66	
C900124	RÉSEAU BIBLIO	7290,82	
C900125	COGECO CABLE INC.	28,79	
C900126	ROBITAILLE EQUIPEMENT INC.	1693,13	
C900127	SERVICE DE PREVENTION KAMOURASKA-L'ISLET	426,44	
C900128	PRODUITS SANITECH	126,65	
C900129	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	33,84	
C900130	SOCIÉTÉ MUTUELLE DE PRÉVENTION INC.	382,87	
C900131	STANDARD LIFE	1399,58	
C900132	J.A. LARUE INC.	135,43	

C900133	MAGNOR INC.	75,11	
	TOTAL	87757,67	16478,02
	SOLDE À PAYER	71279,65	
	ENCAISSE	-71939,63	

RÉSOLUTION

(Adoption des comptes fournisseurs)

Il est proposé par Cécile Veilleux
Et résolu à l'unanimité :

QUE les comptes ci-dessus énumérés soient acceptés.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Je, soussigné Émilien Cayouette, conseiller, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine séance un règlement visant à modifier le règlement no. 11-95 relatif à la circulation des camions et véhicules outils.

Émilien Cayouette, conseiller

RÉSOLUTION

(Route du Détour- circulation des véhicules lourds)

Considérant que les camionneurs qui doivent emprunter la route de la Station à Sainte-Justine rencontrent quelques difficultés à l'occasion lorsqu'ils se dirigent vers la rue Principale;

Considérant que ces camionneurs aimeraient pouvoir emprunter le rang 10 en direction « est et ouest » en période hivernale lorsqu'ils doivent quitter Sainte-Justine;

Considérant que pour circuler en direction ouest dans le rang 10, ils devront nécessairement emprunter la route du Détour dans la Municipalité de Lac-Etchemin;

Considérant qu'en général, la circulation de ces camions en période hivernale se limiterait aux camionneurs qui résident dans le secteur de la route de la Station ainsi qu'aux entreprises de livraison qui doivent se rendre à l'entreprise Goudreau et Goudreau;

En conséquence,

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à la Municipalité de Lac-Etchemin d'autoriser la circulation des véhicules lourds sur la route du Détour pour la période débutant le 15 décembre d'une année jusqu'au début de la période de dégel décrétée par le ministère des Transports du Québec.

ADOPTÉE

SERVICE INCENDIE : MM. Michel Bernard et Pierre Morneau du nouveau comité de sécurité incendie dressent un bilan du schéma de risques en sécurité incendie de la MRC des Etchemins ainsi que des actions que la municipalité se doit de prendre dans le cadre de ce schéma. Un suivi devra être effectué dans ce dossier.

PROGRAMME DE PRÉVENTION CSST :

Le programme de prévention 2009 soumis par la Société mutuelle de prévention sera étudié par le comité de santé et sécurité au travail le 12 février prochain à 19 h 30.

RÉSOLUTION

(Centre civique - thermostats)

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine autorise le remplacement des thermostats au Centre Civique.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Réglementation d'urbanisme)

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer au regroupement d'achat de services d'urbanisme proposé par la MRC des Etchemins pour la modification de sa réglementation d'urbanisme.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Camion léger)

Il est proposé par Gilles Bizier
Et résolu à l'unanimité :

QUE suite à l'ouverture des soumissions, par

invitation, pour l'acquisition d'un camion léger 2009, 2 roues motrices, le Conseil municipal de Sainte-Justine retient l'offre faite par le Garage Florent Bégin pour la somme de 17 366 \$ plus taxes;

QUE le maire et le directeur général sont par la présente autorisés à signer le contrat d'achat à intervenir entre le Garage Florent Bégin et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

PLAINTÉ- PAUL-ÉMILE VACHON : Cette lettre fait suite à des dégâts survenus à la haie de cèdre située sur la propriété de M. Paul-Émile Vachon le 12 janvier lors de travaux de déneigement avec la souffleuse à neige. Une vérification de ces dégâts sera effectuée lors de la fonte des neiges.

RÉSOLUTION

(Dérogation mineure- Sébastien Chabot)

Il est proposé par Cécile Veilleux
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine accepte la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet de ne pas exiger de dérogation mineure et d'accorder un permis de construction à M. Sébastien Chabot pour la construction d'un garage attenant à la maison sur la façade de sa résidence parce qu'il considère que l'article 9.1.6 du règlement de zonage s'applique aux garages privés isolés puisque l'article 6.2.3. du même règlement stipule que les garages privés attenants au bâtiment principal sont inclus dans la dimension de la façade principale et de la profondeur.

ADOPTÉE

PROJET D'INFRASTRUCTURES : La directrice du bureau de comté de M. Steven Blaney, Mme Hélène Bernard, désire obtenir une liste des projets d'infrastructures de chaque municipalité. Cependant, étant donné que les modalités du programme Chantier-Canada ne sont toujours pas publiés, le Conseil municipal convient d'attendre avant de déposer cette liste.

RÉSOLUTION

(Demande d'autorisation- Nicolas Roy)

Attendu que la Municipalité de Sainte-Justine a pris connaissance de la demande d'autorisation déposée par Caroline

Racine-Paquet et Nicolas Roy;

Attendu que cette autorisation vise à leur permettre d'acquérir une grange à titre de bâtiment complémentaire à la résidence;

Attendu que cette grange est située à proximité de la résidence;

Attendu que le potentiel agricole de ce terrain et du secteur est faible;

En conséquence,
Il est proposé par Émilien Cayouette
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine appuie la demande d'autorisation déposée par les demandeurs susmentionnés puisque que celle-ci répond aux critères des articles 12 et 62 de la Loi et qu'elle est conforme aux dispositions du règlement de zonage.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION

(Concierge Centre Civique)

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QUE suite à la démission de Mme Lise Fournier, le Conseil municipal de Sainte-Justine convient de lancer un concours visant à combler le poste de concierge au Centre Civique.

ADOPTÉE

ACCIDENT : Le Conseil municipal est informé des circonstances entourant l'accident survenu entre Serge Vocal et le camion de déneigement conduit par Luc Deblois.

ŒUVRE DES LOSIRS : Un survol des dossiers en cours à l'œuvre des loisirs est effectué par Linda Gosselin et André Ferland.

RÉSOLUTION

(Vente des immeubles pour le non-paiement des taxes)

Il est proposé par Bernard Poulin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine ordonne au secrétaire-trésorier, conformément aux dispositions de l'article 1023 du Code municipal, de transmettre, avant le vingtième jour de février 2009 au bureau de la MRC des Etchemins, l'état ci-après des immeubles qui devront être vendus pour le non-paiement des taxes municipales et/ou scolaires :

Chabot Dominique	26A-P, rang 8 Langevin	1 702,80 \$
Faucher Pauline	23-P, rang 11 Langevin	119,40 \$
Jolin Paul	29-P, rang 9 Langevin	2 329,78 \$
Pouliot France	22-P, rang 9 Langevin	1 216,88 \$
Pouliot Maryse	26A-P, rang 8 Langevin	1 124,42 \$
Tanguay Michel	30-1, rang 9 Langevin	2 981,48 \$
Vachon Toby	31-P, rang 7 Langevin	388,69 \$
Yelle Mario	27-P, rang 10 Langevin	1 301,87 \$

ADOPTÉE

JOURNÉE DE LA RURALITÉ : Mme Cécile Veilleux représentera le Conseil municipal lors de la journée de la ruralité dans les Etchemins.

RÉSOLUTION
(Agrifor-Énergie)

Il est proposé par Gilles Bizier
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 500 \$ à la Coopérative Agrifor-Énergie des Etchemins à titre de membre de soutien.

ADOPTÉE

RÉNOVATION CADASTRALE : La consultation des propriétaires relative au mandat de rénovation cadastrale aura lieu les 10 et 11 février prochains au Centre civique entre 13 et 20 heures.

RÉSOLUTION
(Publi-sacs)

Il est proposé par Linda Gosselin
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à Transcontinental Publi-Sacs de prendre les dispositions nécessaires afin de revenir à une distribution hebdomadaire sur notre territoire au lieu de deux comme actuellement et ce, par souci environnemental quant aux matières utilisées inutilement et aux déplacements supplémentaires du distributeur.

ADOPTÉE

DÉCRET DE LA POPULATION : Les statistiques du décret de la population et des naissances sont remises au Conseil municipal.

CHAUDIÈRE-APPALACHES – STATISTIQUES : Une compilation

des statistiques de chacune des MRC de Chaudière-Appalaches est remise au Conseil municipal.

RÉSOLUTION

(Julie Labonté)

Il est proposé par Gilles Bizier

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine félicite Mme Julie Labonté pour sa nomination à titre d'athlète de l'année 2008 au Gala du mérite sportif beauceron ;

QUE ledit Conseil municipal est d'avis que cette nomination vient compléter une année 2008 remplie de succès où elle s'est vue remettre le titre d'athlète par excellence au Québec en athlétisme lors du gala Athlétas de Montréal et meilleure athlète junior au Canada.

ADOPTÉE

IMMIGRATION: Mme Cécile Veilleux informe le Conseil municipal des derniers développements dans ce dossier.

BIBLIOTHÈQUE : Le rapport financier 2008 de la bibliothèque Roch-Carrier est remis au Conseil municipal.

SOUPER DES ARTS : Mme Veilleux dresse un rapport du souper des arts et de la culture de la MRC des Etchemins.

CAFÉTÉRIA : Mme Linda Gosselin désire faire le point sur le dossier de la cafétéria à la Polyvalente suite à la rencontre du 26 janvier dernier.

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS : La correspondance de la FQM est remise au Conseil municipal.

MARC-ROGER LABRECQUE : Cette lettre de M. Labrecque vise à mettre en garde le Conseil municipal de la protection et de la mise en valeur du patrimoine suite à l'annonce du programme de crédit d'impôt pour la rénovation domiciliaire.

Le Conseil municipal convient de vérifier auprès de la MRC dans ce dossier.

RÉSOLUTION

(Hockey mineur des Etchemins)

Il est proposé par Cécile Veilleux

Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine verse la somme de 150 \$ au hockey mineur des Etchemins pour la saison 2008-2009.

ADOPTÉE

MME DOMINIQUE VIEN : Mme Vien désire annoncer au Conseil municipal l'ouverture de son bureau de comté à Saint-Malachie.

MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC : Cette correspondance de la MMQ vise à souligner les 5 ans d'existence de la MMQ.

L'ESSENTIEL DES ETCHEMINS : L'Essentiel des Etchemins tient à remercier la Municipalité pour sa contribution lors de la cueillette de la Solidarité 2008.

RÉSOLUTION
(Équipe junior de ski)

Il est proposé par Émilien Cayouette
Et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine
verse la somme de 100 \$ à l'Équipe junior de ski Mont-Original
dans le cadre de son activité de financement Défi Mont-Original.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
(Levée de l'assemblée)

Il est proposé par André Ferland
Et résolu à l'unanimité :

QU'À 23 h 35, la séance soit levée.

ADOPTÉE

S/ Directeur général et
secrétaire-trésorier

S/ Maire